



MAIRIE DE METEREN

Conseil Municipal du 16 juin 2020

Compte-rendu

Présents : Mmes et MM. Elizabeth BOULET, Benoît FACHE, Dorothée PINCHON, Jean-Michel VERRIER, Stéphanie DESCAMPS, Patrick DEBRUYNE, Marylène CLEENEWERCK, Emmanuel WECKSTEEN, Chantal RAES, Dominique PONSEEL, Isabelle BENEZECH, Catherine DUNABIN, Hélène BLERVAQUE, Christophe GOMBERT, Nathalie LAUWERIER, Sylvie POLLET, Damien HERREMAN, Elie LOUCHARTE-DETHOOR, Marc BEDELE.

Absents excusés : néant

Communications du Maire

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions suivantes :

1) Conclusion de contrats d'assurance ou acceptation d'indemnité de sinistre :

Date	Nature du contrat	Titulaire	Montant HT
03/06/2020	Contrat multirisque - avenant lié à la protection fonctionnelle des élus	AXA Assurance - CASSEL	Cotisation inchangée

2) Demande de subventions dans la limite de 100 000 € HT :

Date	Objet	Financier	Montant de l'achat TTC	Subvention sollicitée
03/06/2020	Achat de masques	Etat	11 077,50 €	3 000 €

Elections et désignations diverses

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

✚ **ELIT** comme représentants de la commune au SIECF : titulaires MM. Emmanuel WECKSTEEN & Elie LOUCHARTE-DETHOOR, suppléants MM. Dominique PONSEEL & Marc BEDELE ;

✚ **ELIT** comme Grand Electeur au SIDEN-SIAN, appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre des compétences « Eau Potable », « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « Défense Extérieure contre l'Incendie » : M. Damien HERREMAN ;

✚ **ELIT** comme administrateurs du CCAS après avoir fixé le nombre de ces administrateurs à dix : Mmes Dorothée PINCHON, Chantal RAES, Sylvie POLLET, Isabelle BENEZECH, Catherine DUNABIN ;

✚ **DESIGNE** les membres des commissions municipales thématiques permanentes, après les avoir créées, comme suit :

Commission finances, urbanisme, ressources humaines : MM. Benoit FACHE, Jean-Michel VERRIER, Mme Stéphanie DESCAMPS, M. Emmanuel WECKSTEEN, Mme Chantal RAES, MM. Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Mme Nathalie LAUWERIER, MM. Elie LOUCHARTE-DETHOOR, Marc BEDELE ;

Commission culture, jeunesse, sport, éducation, mémoire : M. Benoit FACHE, Mmes Chantal RAES, Catherine DUNABIN, Nathalie LAUWERIER, Marylène CLEENEWERCK, MM. Elie LOUCHARTE-DETHOOR, Marc BEDELE ;

Commission action sociale, logement, aînés, solidarité : Mmes Dorothée PINCHON, Chantal RAES, Catherine DUNABIN, Hélène BLERVAQUE ;

Commission cadre de vie, agriculture, suivi des travaux des services techniques : MM. Jean-Michel VERRIER, Benoit FACHE, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Christophe GOMBERT, Mme Sylvie POLLET, MM. Damien HERREMAN, Elie LOUCHARTE-DETHOOR, Marc BEDELE ;

Commission sécurité, fêtes et cérémonies, vie locale, médiation citoyenne, associations : Mme Stéphanie DESCAMPS, MM. Benoit FACHE, Christophe GOMBERT, Mmes Nathalie LAUWERIER, Marylène CLEENEWERCK ;

Commission suivi des chantiers de travaux : MM. Patrick DEBRUYNE, Benoit FACHE, Jean-Michel VERRIER, Emmanuel WECKSTEEN, Dominique PONSEEL, Christophe GOMBERT, Damien HERREMAN, Elie LOUCHARTE-DETHOOR ;

Commission communication, information : Mme Marylène CLEENEWERCK, M. Benoit FACHE, Mmes Stéphanie DESCAMPS, Isabelle BENEZECH ;

✚ **DESIGNE** les membres suivants à la commission d'appel d'offres : titulaires MM. Jean-Michel VERRIER, Christophe GOMBERT & Dominique PONSEEL, suppléants : Mmes Stéphanie DESCAMPS, Catherine DUNABIN, M. Damien HERREMAN ;

- ✚ **PROPOSE** une liste de trente-deux noms pour pouvoir constituer la commission communale des impôts directs ;
- ✚ **DESIGNE** Mme Marylène CLEENEWERCK en qualité de membre élu à la commission de contrôle des listes électorales ;
- ✚ **DESIGNE** Mmes Hélène BLERVAQUE & Catherine DUNABIN comme représentants de la commune au sein du comité de pilotage du réseau intercommunal de lecture publique « La Serpentine » ;
- ✚ **ELIT** comme conseiller en charge des questions de défense : titulaire : Mme Stéphanie DESCAMPS, suppléant : M. Marc BEDELE ;
- ✚ **ELIT** comme correspondant sécurité routière : Mme Stéphanie DESCAMPS ;
- ✚ **DESIGNE** M. Benoit FACHE comme ambassadeur « Terre de Jeux 2024 » ;
- ✚ **ELIT** comme représentants de la commune à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Merris - Méteren : titulaires MM. Jean-Michel VERRIER & Christian DECHERF, suppléant M. Eric OLIVIER ;
- ✚ **DESIGNE** M. Damien HERREMAN membre titulaire et M. Christophe GOMBERT membre suppléant du bureau de l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes de Méteren et Merris.

Contrat d'association école Sainte Marthe

Vu le contrat d'association signé le 22 septembre 2006, considérant le coût moyen annuel d'un élève scolarisé à l'école Fabre d'Eglantine sur les trois dernières années scolaires, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **FIXE** la participation forfaitaire à 493,50 € par élève de l'école Sainte Marthe de Méteren pour l'année scolaire 2020-2021, **DIT** que le montant de cette participation est calculé en prenant la moyenne du coût par élève des dépenses de fonctionnement de l'école Fabre d'Eglantine des trois dernières années scolaires connues, **RAPPELLE** que cette participation sera multipliée par le nombre d'élèves méterenois scolarisés à l'école Sainte Marthe pour déterminer le montant de la subvention annuelle versée par la commune.

Finances - Budget

Vu le budget 2020, vu la demande du Président de l'association Tennis Club Méterenois, considérant que cette association, qui possède des charges fixes de fonctionnement, présente une trésorerie qui ne permettra pas d'attendre le vote général des subventions aux associations en septembre prochain, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ACCORDE** une subvention de 1 500 € à l'association Tennis Club Méterenois.

Vu la demande de l'association de Parents d'Elèves de l'école Sainte Marthe, relative aux difficultés financières liées à la non-réalisation des manifestations festives prévues à cause de la période de confinement, considérant que la commune peut exceptionnellement contribuer à aider les associations en cette période de crise sanitaire nationale, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 3 300 € à l'association de Parents d'Elèves de l'école Sainte Marthe.

Vu le budget primitif 2020, considérant qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires en subventions à accorder et pour régulariser des écritures comptables demandées par la trésorerie, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE de VALIDER** la décision modificative n°1 du budget 2020 comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses : Article 10226 (taxe d'aménagement) :	+ 600,00 €
Dépenses : Article 020 (dépenses imprévues d'investissement) :	+ 1 200,00 €
Recettes : Article 040-28041582 (amortissement subvention d'inv. versée) :	+ 1 800,00 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses : Article 042-6811 (amortissement subvention d'inv. versée) :	+ 1 800,00 €
Dépenses : Article 6574 (subvention versée) :	+ 3 300,00 €
Dépenses : Article 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) :	- 5 100,00 €

Signature de conventions

Considérant qu'il convient de renouveler la convention d'adhésion aux services de prévention proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord (CdG59) pour continuer à bénéficier notamment du service de médecine préventive (médecine du travail), vu le projet de convention relatif à ces missions, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** la poursuite de l'adhésion de la commune aux services de prévention proposés par le CdG59 et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe relative à ces missions.

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat avec la Poste pour le maintien de ses services au sein de l'Agence Postale Communale, vu le projet de nouvelle convention, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** le maintien des services de la Postale au sein de l'Agence Postale Communale et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe relative à ces services.

Dénomination nouvelle rue

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue, considérant la nouvelle voie créée dans le nouveau lotissement débouchant sur la rue Nationale en entrant sur la commune en venant de Bailleul, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ADOpte** pour cette nouvelle voie la dénomination suivante : **METERVELD**.

Centres de Loisirs : tarifs, rémunération des animateurs

Vu les résultats de l'enquête auprès des familles effectuée en 2019, vu la proposition de projet éducatif 2020 pour les accueils de loisirs sans hébergement d'été, considérant que l'organisation et la gestion des activités péri- et extrascolaires de la commune doit évoluer suite pour étendre la période d'accueil estival, considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs de ces activités, en les adaptant à la nouvelle durée retenue, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** l'ouverture des accueils de loisirs sans hébergement d'été sur cinq semaines à compter de l'été 2020, **VALIDE** le projet éducatif proposé par la directrice et **FIXE** les tarifs des accueils collectifs de mineurs applicables à compter du **1^{er} Juillet 2020** comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Semaine de Petites Vacances enfant méterennois	17.50 €	19.50 €	22.00 €	24.50 €	26.50 €	29.00 €
Semaine de Petites Vacances enfant extérieur	26.50 €	29.50 €	33.00 €	37.00 €	40.00 €	43.50 €
Semaine de Grandes Vacances enfant méterennois	22.00 €	25.00 €	28.00 €	31.00 €	34.00 €	37.00 €
Semaine de Grandes Vacances enfant extérieur	33.00 €	37.50 €	42.00 €	46.50 €	51.00 €	55.50 €
Totalité des Grandes Vacances enfant méterennois	90.00 €	103.00 €	116.00 €	129.00 €	142.00 €	155.00 €
Totalité des Grandes Vacances enfant extérieur	135.00 €	154.50 €	174.00 €	193.50 €	213.00 €	232.50 €

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, vu le décret n°2017-1737 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière, vu la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2007 autorisant le recrutement d'agents non titulaires, vu les délibérations du conseil municipal du 5 décembre 2012, du 8 juin 2016, 30 juin 2017 et du 3 avril 2019 fixant la rémunération des agents non titulaires affectés à l'animation des accueils de loisirs municipaux, considérant les évolutions de l'organisation des centres de loisirs, liées à l'augmentation des effectifs accueillis, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE de FIXER**, à compter du 1^{er} juillet 2020, la rémunération des animateurs des accueils de loisirs des vacances scolaires comme suit :

- Animateur référent responsable de groupe maternel ou primaire ou ados (obligatoirement diplômé BAFA) : 6^e échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2^e classe (échelle C2),
- Animateur BAFA (diplômé, en cours, stagiaire) : 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation (échelle C1),
- Animateur non diplômé : 80% de la rémunération d'un animateur BAFA,

ATTRIBUER les forfaits de rémunération suivants :

- Titulaire du brevet de surveillant de baignade : 35 € (pour la durée du centre uniquement pour les vacances d'été),
- Surveillance de camping : 20 € par nuitée,

PRECISER que le nombre d'heures et les éventuelles indemnités payées aux agents seront calculés à chaque période d'accueil de loisirs en fonction des missions accomplies et du temps de travail de chacun et feront l'objet d'un état liquidatif, comptabilisant les journées d'animation, les surveillances de garderie et les congés payés (en sus pour 10% de la rémunération brute) et **DONNER** son accord pour le paiement d'heures supplémentaires en cas de nécessité.

Location salle des fêtes

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes, considérant que l'organisation et la gestion de la location de la salle des fêtes de la commune doit évoluer suite au travaux de rénovation et d'accessibilité, considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs de locations, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de règlement de location de la salle des fêtes qui fera l'objet d'un arrêté de Madame le Maire et **FIXE** les tarifs de location applicables à compter du **1^{er} Juillet 2020** comme suit :

SALLE DES FETES PERSONNES PHYSIQUES			SALLE DES FETES PERSONNES MORALES *	
	HABITANT	EXTERIEUR		
vin d'honneur, réunion	150.00 €	200.00 €	réunion, festivités demi journée	20.00 €
mariages, banquets, spectacles, festivités 1 jour	300.00 €	450.00 €	repas, festivité 1 jour	50.00 €
mariages, banquets, spectacles, festivités 2 jours	500.00 €	750.00 €	repas, festivités 2 jours	100.00 €
forfait frais d'utilisation	70.00 €	100.00 €	forfait d'utilisation	30.00 €
option cuisine	100.00 €	150.00 €	* une location gratuite par an pour les associations locales	
option vidéoprojection	100.00 €	100.00 €	ACCESSOIRES	
			couvert cassé ou perdu	2.00 €
			plat ou élément de batterie perdu	10.00 €
			chaise cassée	50.00 €
			table cassée	200.00 €
			autres	sur devis